

ANNALEN

VAN DEN

OULDHEIDSKUNDIGEN KRING

VAN HET LAND VAN WAAS.

D. 17.

---

ANNALES

DU

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE WAAS.

T. 17.

# LE RHINOCÉROS

## AU PAYS DE WAAS PRÉHISTORIQUE.

Dans les *Annales du Cercle archéologique du Pays de Waas*, tome XII, pages 79—122 et 185—194, tome XIII, pages 183—188, et tome XV, pages 219—224, nous avons publié une Notice suivie de trois compléments et portant pour titre *Le Pays de Waas à l'époque du Mammouth*. Dans cette Notice, nous avons essayé de décrire sommairement et telles que nous les concevons, les différentes topographies préhistoriques de l'emplacement occupé, de nos jours, par nos trente-deux communes Waasiennes, en faisant connaître en même temps, au moins en partie, les faunes qui y vivaient à ces époques reculées : c'est ainsi que, pour la période tertiaire alors que la Mer du Nord régnait en souveraine sur nos contrées, nous avons signalé les grands Cétacés qui se débattaient dans nos eaux et qui — comme feu le professeur Van Beneden l'a dit — y avaient leur station régulière ou y faisaient des apparitions périodiques ; et, plus tard, pour la période quaternaire alors que les eaux submergentes s'étaient retirées pour faire place à une immense forêt vierge interrompue par des marais, des flaques et des cours d'eau, nous avons montré le Mammouth vivant avec d'autres quadrupèdes dans la vallée Waasienne, y broutant l'herbe de nos bois, s'y désaltérant à nos rivières, s'y reproduisant sans craindre la traque, et y mourant de vieillesse, de maladie ou d'accident en nous laissant ses os pour témoins de sa résidence.

Cette Notice, comme le titre l'indique, était principalement consacrée au Mammouth, dont les restes au Pays de Waas sont si abondants, que, en 1895, nous avons pu dire que, en faisant la somme

des gîtes Waasiens qui ont fourni des débris du Mammouth fossile, on arrive au chiffre de 11, c'est-à-dire à plus de la cinquième partie des gîtes signalés jusqu'alors dans la Belgique entière. Ce chiffre, relativement considérable, dénote que le Mammouth du Pays de Waas s'y sentait entouré de toutes les conditions de son existence, s'y acclimatait parfaitement, aussi bien au point de vue de la température régnante que sous ceux du régime et de la sécurité de l'animal, et que, par conséquent, il devait y avoir élu domicile et y être assez nombreux. Aujourd'hui, c'est au Rhinocéros fossile du Pays de Waas que nous nous proposons de consacrer quelques pages : ses débris n'y sont peut-être pas aussi abondants que ceux du Mammouth, mais la pièce qu'on en a retirée de l'Escaut à Tamise le 27 Juillet 1896 et dont il s'agit ici<sup>1</sup>, est si importante et si rare, que nous ne pouvons résister au désir de la signaler, et de préluder à sa description par celle de l'animal vivant.

D'après l'étymologie du nom, et d'après le tableau des Mammifères auquel il appartient dans la série animale, le genre Rhinocéros se caractérise ou se définit comme suit : c'est un Pachyderme sans trompe, qui porte sur la tête une ou plusieurs cornes pleines ou massives, formées de poils agglutinés et durcis, différentes par conséquent des cornes des Ruminants dont la partie centrale, fournie par le crâne, est osseuse et coiffée d'un étui corné : cette corne pleine et l'absence de trompe distinguent donc le Rhinocéros non-seulement des Ruminants, mais aussi des Pachydermes proboscidiens. Ce qui le caractérise encore et le distingue des Pachydermes solipèdes, c'est qu'il porte aux membres antérieurs et postérieurs plusieurs doigts-de pied libres, tandis que les solipèdes n'ont qu'un ongle en forme de sabot enveloppant un seul doigt-de pied. Le Rhinocéros est un quadrupède de forte taille et de grande force musculaire, sa peau, peu garnie de poils, est extrêmement épaisse et dure et peut lui servir de cuirasse contre les balles du fusil; de distance en distance elle forme des replis pour rendre possibles ou faciliter les mouvements du corps ou des membres, replis qui s'effacent en exécutant ces mouvements. Le Rhinocéros vivant manque de dents canines, mais il est pourvu à chaque mâchoire de dents incisives en nombre variable (4, 2, 0) et de 6 à 7 molaires et prémolaires. Comme cette dentition le fait

---

1. Cette pièce, qui est la moitié droite de la tête d'un Rhinocéros tichorhinus, a été retirée de l'Escaut à Tamise non loin de l'endroit d'où on retira à Tamise et du même fleuve, mais en 1888, une Omoplate de Mammouth.

présumer, le régime du Rhinocéros est herbivore et, de préférence, radicivore. Il vit isolé sur les rives des fleuves dans les pays chauds de l'ancien continent, mais, toutes les particularités qu'on a racontées de son inimitié avec l'Eléphant ne sont que des fables. Il en existe 4 ou 5 espèces vivantes appartenant toutes à l'ancien continent : une aux Indes, une à Java, une à Sumatra, et une en Afrique qui est bicorne et caractérisée, à l'état adulte, par l'absence de dents incisives. Dans ses leçons de 1839, le regretté professeur Van Beneden à Louvain nous parlait d'un voyageur qui, sur les bords du Gange, avait vu un Rhinocéros sans cornes, formant de ce chef une cinquième espèce; et, M. Gaudry, le savant professeur de paléontologie au musée d'Histoire naturelle à Paris, cite une sixième espèce, sous le nom de *Rhinoceros occidentalis* ou *Americanus*, reléguée à l'Amérique du Nord, dont « les canines — dit-il — sont développées et, entre lesquelles, il n'y a de place que pour une paire d'incisives »<sup>1</sup>.

Si l'on en juge par la quantité de leurs débris et par leur aire de dispersion, les Rhinocéros doivent avoir été très abondants dans presque tout l'ancien continent, où leurs os sont mêlés à ceux du Cheval, de l'Ours, de l'Hyène, de l'Hippopotame et de quelques autres espèces, mais plus particulièrement aux os de l'Eléphant dont, après en avoir été le précurseur, le Rhinocéros a encore été le contemporain. En Belgique on a trouvé des débris du Rhinocéros préhistorique, en plusieurs endroits des tranchées ouvertes lors des travaux du chemin de fer à Mesvin et à Spiennes, deux communes de la province du Hainaut. On en a trouvé également dans les cavernes de Modave et d'Engis de la province de Liège. La province d'Anvers en a fourni aussi un assez bon nombre, notamment : des fragments d'Humerus, un Cubitus, un Radius, et une Omoplate, déterrés à Lierre et conservés aujourd'hui au musée de l'université de Louvain, une dent et trois Humerus déterrés également à Lierre, en 1860, lors du creusement du canal de dérivation de la Grande-Nèthe; des dents trouvées à Malines en 1860; plusieurs débris conservés au musée royal de Bruxelles et trouvés près de Duffel, pendant les travaux de terrassement du chemin de fer de Malines à Anvers; un Maxillaire inférieur entier avec plusieurs fragments de Maxillaire, des vertèbres et des dents, exhumés à Kiel. Mais, de toutes les provinces Belges c'est celle de Namur qui a fourni des débris d'un plus grand nombre d'individus :

---

<sup>1</sup>. *Les enchainements du monde animal dans les temps géologiques. Mammifères tertiaires. Paris, 1878, p. 51.*

on en a trouvé, en effet, dans le Trou dit de l'Hyène à Walzin, dans le Trou de la Naulette situé sur la Lesse, dans la grotte de Spy, dans les cavernes d'Hastières, dans celles de Fryer, dans le Trou du Sureau d'où on a retiré des restes de quatre individus, dans le Trou Magritte à Pont-à-Lesse qui a fourni des parties de squelette de huit individus, et enfin dans les cavernes de Goyet dont les quatre niveaux ossifères ont produit des débris de neuf individus différents : tout cela formant le contingent de la province de Namur. Les débris trouvés dans les provinces du Limbourg, du Luxembourg, du Brabant et de la Flandre Occidentale ne sont pas parvenus à notre connaissance. Pour la Flandre Orientale, nous avons à citer ceux du Pays de Waas; s'ils ne sont pas très nombreux, ils sont au moins les plus importants de tous ceux de la Belgique. Ces débris Waasiens du Rhinocéros fossile sont : 1° une Tête de l'espèce *tichorhinus* intacte, sauf la voûte palatine et la cloison nasale qui sont avariées et le Maxillaire inférieur qui manque, tête qui fut retirée de l'Escaut à Rupelmonde en 1860; 2° la moitié inférieure d'un Humerus et la moitié supérieure d'un Radius exhumées en même temps, en 1888, à Kemseke; 3° la moitié droite de la Tête d'un *Rhinoceros tichorhinus* trouvée dans l'Escaut à Tamise, en 1896, et formant le sujet de la présente Notice<sup>1</sup> : voilà, pour la Belgique, le contingent connu des Rhinocéros fossiles dont les débris de 4 ou de 5 individus appartiennent au Pays de Waas.

Ce qui achève de prouver la grande abondance du Rhinocéros pendant la durée des temps géologiques, c'est le grand nombre d'espèces, presque toutes de l'époque tertiaire, qu'on en a découvertes dans l'ancien continent. Le nommé M. Gaudry, professeur de Paléontologie à Paris, dans son ouvrage cité en énumère jusqu'à douze, qui se distinguent principalement par les os du nez, par les cornes, et par les dents incisives et canines. Voici les espèces qui nous sont connues : 1° *Rhinoceros Aurelianensis*, espèce découverte, par M. Nouel Conservateur du musée d'Orléans, dans les sables de l'Orléanais à Neuville-aux-Bois (Loiret); c'était une espèce dont les os nasaux offraient peu de résistance, et dont la corne était extrêmement faible au point qu'il n'était pas aisé de décider si l'animal en portait ou n'en portait pas; 2° *R. Schleiermachi* du miocène supérieur de Pikermi (Grèce) et d'Eppelsheim (Hesse-Darmstadt en Allemagne), ainsi que du miocène moyen de Sansan (Gers) : les os du nez et la corne

---

1. Nous en donnerons plus loin une description détaillée.

que cette espèce portait y sont un peu plus forts que dans l'espèce trouvée par M. Nouel; 3° *R. pachygnathus* du miocène supérieur de Pikermi : les os du nez s'épaississent davantage que dans l'espèce précédente; 4° *R. megarhinus* (Christol) du terrain quaternaire de Belgique (Lierre) : espèce remarquable par le grand développement des os du nez, comme son nom l'indique, de manière à former un semblant de trompe ou une fausse trompe<sup>1</sup>; les dents molaires caractérisent également cette espèce : dans les *Bulletins de l'Académie de Belgique*, 2<sup>me</sup> série, tome IX, pages 439, 440 et figures 1, 2, M. le docteur Scohy, de l'avis de feu le professeur Van Beneden, en décrit et représente parfaitement bien la sixième molaire inférieure gauche; 5° *R. tichorhinus* du même terrain quaternaire de Belgique (Kiel, Malines, Rupelmonde, Tamise, Kemseke); cette espèce, la seule qui ait été découverte au Pays de Waas, a pour caractère distinctif, non-seulement d'avoir les os du nez très épais et porteurs de corne, mais de les soutenir, en outre, par une forte cloison osseuse qui divise les fosses nasales, dans toute leur étendue, en deux fosses séparées; 6° *R. etruscus* du pliocène du Val d'Arno (Toscane) : les os du nez n'y sont soutenus par une cloison osseuse que dans leur partie inférieure; cette espèce ne présente que deux incisives rudimentaires; 7° *R. pleuroceros* ou à cornes latérales, dont des débris ont été trouvés dans le miocène de France et des régions des Montagnes rocheuses. Duvernoy a très bien décrit cette espèce dans ses *Nouvelles études sur les Rhinocéros fossiles*, elle portait un tubercule conique sur la partie saillante de la convexité de chaque os nasal; 8° *R. ....* (espèce indéterminée) l'exposition internationale de Bruxelles en 1897 renfermait le crâne avec son moule en plâtre d'un Rhinocéros à six cornes; 9° *R. Randanensis* du miocène de Randan (Puy-de-Dôme), cette espèce a deux canines entre lesquelles il y a un large espace occupé seulement par deux incisives; 10° *R. leptorhinus*, du

---

1. En Zoologie, on appelle Trompe un organe formé par un développement considérable du nez, se terminant par des narines ainsi que par une espèce de doigt préhensile, organe flexible et assez long pour permettre à l'animal d'aspirer l'eau et de saisir les aliments à la surface de la terre sans devoir se baisser, de les porter à la bouche et de se servir ainsi de sa trompe comme d'un organe de préhension : telle est la trompe de l'Eléphant qui, à cause de sa tête massive et de son cou relativement court, avait besoin d'un pareil organe comme condition d'existence; mais telle n'est pas la fausse trompe du Rhinocéros qui n'est ni flexible ni préhensile pour saisir les aliments et les porter à la bouche. D'après notre définition de la trompe, le Tapir n'a qu'une trompe rudimentaire non préhensile.

pliocène inférieur de Montpellier : l'espèce trouvée dans ce pliocène avait tantôt une paire tantôt deux paires de petites dents qui étaient sans fonction ; 3° *R. Brachypus* du miocène moyen de la Grive-Saint-Alban ; 4° *R. Sivalensis* de l'Inde, cette espèce avait le devant de la mâchoire inférieure armé de trois paires de dents.

Après l'énumération de cette douzaine d'espèces fossiles, passons à la description de la pièce en question pêchée, comme il a été dit, dans l'Escaut à Tamise le 27 Juillet 1896. Notre planche avec son explication jointe à cette description, représentant plusieurs parties de l'extérieur et de l'intérieur de notre tête de Rhinocéros, abrégera beaucoup ce que nous avons à en dire, ce dont le lecteur ne se plaindra pas, puisque, en général, on se figure mieux les objets représentés que les objets longuement décrits. Rappelons d'abord, comme terme de comparaison, la tête de Rhinocéros retirée de l'Escaut à Rupelmonde en 1860, que le regretté professeur Van Beneden a signalée dans les *Bulletins de l'Académie Royale de Belgique*<sup>1</sup>, et dont nous avons parlé nous-mêmes dans notre *Pays de Waas préhistorique*<sup>2</sup>. Malgré son séjour séculaire dans une eau courante, les deux moitiés, droite et gauche, de cette tête étaient restées soudées, et avaient conservé par conséquent leurs rapports anatomiques ; il n'en est point ainsi de la tête qui fait l'objet de la présente Notice : ici, les deux moitiés, au contraire, se sont disjointes sur toute la longueur de leur suture médiane : la moitié gauche est restée au fond de l'Escaut, et la moitié droite a pu en être retirée, de manière que la pièce que nous allons décrire, n'est que la moitié droite de la tête d'un *Rhinoceros tichorhinus* ; mais, bien loin de diminuer son importance scientifique, cette disjonction ne fait que l'augmenter, puisqu'elle nous permet d'étudier tous les détails de l'intérieur du crâne et de la bouche. Le poids de notre moitié droite, soigneusement débarrassée du sable, du cailloutis et d'autres corps étrangers qui, charriés par l'eau, s'étaient glissés dans ses différentes cavités, est de 7 kilos 750 grammes. Un ruban qui passe sur la ligne médiane de la face extérieure et supérieure de la tête, depuis l'extrémité postérieure de l'Occipital jusqu'à l'extrémité antérieure brisée des os nasaux, mesure, à l'état de développement, 86 centimètres<sup>3</sup> ; en y ajoutant

---

1. 2<sup>me</sup> série, tome X, pp. 403—410.

2. Page 87.

3. La tête de Rhinocéros pêchée dans l'Escaut à Rupelmonde en 1860, avait 87 centimètres de longueur.

10 centimètres pour la partie brisée et manquant, on arrive à une longueur totale de la tête de 96 centimètres. La direction du ruban passant par la même ligne médiane, est celle d'une courbe ondulée formée de trois convexités séparées par deux concavités; c'est sur cette même ligne que se trouvent à la suite l'une de l'autre, mais avec un intervalle de 10 centimètres, deux surfaces hérissées de petites aspérités osseuses alternant avec des dépressions: la première de ces surfaces est située en partie sur l'os pariétal et en partie sur l'os frontal, et la seconde est située sur les os nasaux lesquels sont très développés; ces deux surfaces sont sans doute les traces de l'implantation de deux cornes pleines ou massives formées de poils agglutinés et durcis, telles que nous les avons décrites pour le Rhinocéros vivant, page 154.

Le côté externe de notre tête de Rhinocéros (Fig. 1<sup>re</sup>), présente, de gauche à droite: 1° le Condyle occipital droit, auquel manque son tiers gauche: il est très bombé, d'une forme ovalaire et a son grand diamètre dirigé obliquement de droite à gauche et de haut en bas; 2° le Rocher (ou apophyse para-occipitale du professeur Gaudry) flanqué de l'apophyse mastoïde (ou apophyse post-glénoïde) et au-dessus de ces deux apophyses le Trou auditif externe; 3° la Cavité glénoïde, peu profonde et creusée dans la direction de droite à gauche; 4° la Fosse occipito-orbitaire, qui est très longue et où logent, entre autres, les muscles Masseter et Temporal qui s'insèrent, le premier à l'angle, et le second à la branche montante du Maxillaire inférieur; 5° l'Orbite, formant l'extrémité antérieure de la Fosse occipito-orbitaire et n'ayant pas de délimitation osseuse du côté de l'Occipital: cette Orbite nous montre, sur la paroi interne une grande ouverture arrondie pour le passage de plusieurs nerfs et vaisseaux, et, sur le bord antérieur, une forte apophyse osseuse, dont le sommet se recourbe au devant de l'œil et qui est accostée de deux coulisses et de deux mamelons à surfaces rugueuses; 6° l'Arcade zygomatique, limitant extérieurement la Fosse occipito-orbitaire; 7° le Trou ou Canal sous-orbitaire (ici préorbitaire); 8° l'extrémité antérieure du Maxillaire supérieur, dont le bord inférieur porte les insertions de plusieurs dents incisives, molaires et prémolaires; et finalement 9° un des débris restés en place de la cloison nasale.

Le côté interne de notre tête de Rhinocéros (Fig. 2<sup>me</sup>), nous présente, à son tour, de gauche à droite: 1° plusieurs débris de la cloison qui divise longitudinalement les narines en deux fosses séparées dont nous voyons ici la fosse droite: ces divers débris, qui



tous sont restés en place, nous permettent de reconnaître les dimensions de cette cloison : elle s'étend, en hauteur, depuis la voûte nasale jusqu'à la voûte palatine, et, en longueur, depuis l'extrémité antérieure des narines, où elle mesure deux centimètres d'épaisseur, jusqu'au fond de la bouche où elle n'est plus épaisse que de trois millimètres; cette cloison, d'une trame osseuse très serrée, fait l'office d'un arc-boutant de la voûte nasale dont elle renforce les coups donnés dans l'attaque ou dans la défense par les cornes qui garnissent cette voûte. Ce côté interne nous présente encore 2° l'étendue et la conformation de la fosse nasale, dont la paroi porte des ouvertures accidentelles qui laissent voir l'intérieur des sinus nasaux, et des ouvertures naturelles qui conduisent à la narine postérieure; 3° l'entrée du nerf dentaire dans l'intérieur du maxillaire supérieur; 4° l'intérieur de ce maxillaire et, particulièrement, les insertions des racines de plusieurs dents incisives, molaires et prémolaires; ce côté interne présente finalement 5° la narine postérieure dont les bords sont brisés.

Le Maxillaire inférieur manquant, nous ne pouvons le décrire.

L'Occipital, le Pariétal, le Temporal, le Frontal<sup>1</sup> et le Maxillaire supérieur, tous ces os du crâne et de la face ont acquis leur entier développement de volume et de forme, ont une texture serrée et sont solidement soudés ensemble, quoique cependant on distingue encore leurs lignes de suture que nous avons sous-lignées au crayon rouge.

Voilà ce que nous avons trouvé bon de signaler pour faire connaître la tête du *Rhinoceros tichorhinus* dont la moitié droite a été retirée de l'Escaut à Tamise en Juillet 1896. Pour en compléter le signalement, il nous faudrait pouvoir comparer cette tête de Rhinocéros avec celle sortie de l'Escaut à Rupelmonde en 1860. Pourvues toutes deux d'une ou de deux cornes et d'une cloison nasale, ces deux têtes appartiennent évidemment au même genre et à la même espèce, mais n'existe-t-il pas entr'elles quelque différence assez importante pour constituer ou une nouvelle espèce ou une nouvelle variété? Pour répondre à cette question, nous devrions avoir ici les deux têtes sous les yeux et les comparer, ce qui est impossible, puisque celle de 1860 est la propriété du musée de Louvain d'où elle ne peut être distraite. Pour y suppléer, voyons si ce que le

---

1. L'os Frontal, à l'endroit d'insertion de la deuxième corne, mesure jusqu'à 3 centimètres d'épaisseur.

professeur Van Beneden en a écrit, en 1860, ne pourrait pas remplacer la tête absente : « la liste des fossiles envoyée par M. Van Raemdonck — écrit M. Van Beneden — signale une tête d'un animal de grande dimension et qui a été retirée du fond de l'Escaut par des pêcheurs. En suivant le contour de la face supérieure, cette tête est longue de quatre-vingt-sept centimètres; un ruban qui passe par-dessus les arcades zygomatiques, mesure soixante et treize centimètres en pourtour. Le croquis de ce crâne fait voir à l'instant que nous avons affaire au contemporain du Mammouth, dont on trouve presque toujours les débris associés avec les siens, et qui semble avoir disparu avec lui; on a déjà deviné que nous voulons parler du *Rhinoceros tichorhinus*. Grâce aux soins éclairés de feu M. Isidore Percy de Rupelmonde, cette pièce remarquable a été sauvée de la destruction, et il a bien voulu nous en faire don. A l'exception du palais, cette tête est dans un parfait état de conservation, au point que des personnes instruites ont pu croire qu'elle n'était pas fossile. Il n'est guère douteux que ce crâne ait été enfoui dans le sable qui forme le lit de l'Escaut avec le restant du squelette, et qu'une érosion ait mis toute la dépouille à nu. En effet, ce crâne, surtout à sa base, était couvert de byssus de *Dreissena polymorpha*, et, dans les anfractuosités nous avons trouvé, outre les *Dreissena*, plusieurs autres petites coquilles fluviatiles »<sup>1</sup>... Ces paroles du professeur Van Beneden adressées aux membres de l'Académie, étant plutôt l'annonce d'une découverte que la description de cette découverte, ne peuvent pas fournir la réponse à la question posée à la page 160 relativement à une espèce ou à une variété différente; cette réponse se fait donc encore désirer.

Les débris du Rhinocéros signalés déjà précédemment à la page 156, et exhumés à Kemseke en Novembre 1888 au lieu dit *Het Hol*, section A, N° 1402 du Cadastre, à la briqueterie de dame veuve Van de Vyvere, sont les suivants. Le premier de ces débris, représenté sur notre Planche par la Figure quatre, est le tiers inférieur d'un Humerus droit de Rhinocéros. Que ce débris a appartenu à un Humerus d'un Quadrupède, c'est ce qu'indiquent, tout d'abord, les

---

1. *Sur des ossements fossiles trouvés dans les environs de Saint-Nicolas*. Communication de M. le docteur Van Raemdonck, Notice de M. Van Beneden, insérée dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 20<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> série, T. X, nos 9 et 10, pp. 403—410.

deux profondes cavités creusées immédiatement au-dessus de la convexité articulaire, cavités dont celle de la face antérieure servait d'attache au muscle releveur du membre, et dont celle de la face postérieure logeait l'Olécrane du Cubitus. Que ce débris a dû, en outre, faire partie d'un Humerus ayant pour fonction de soutenir le corps d'un animal grand, lourd et massif, comme celui d'un Eléphant, c'est ce que prouvent son volume, sa solidité, sa masse et son poids (3230 grammes); mais, tandis que rien n'est plus simple que l'Humerus d'un Eléphant dont la diaphyse se réduit à un prisme plus ou moins régulier, creux, droit et sans particularités notables sur toute sa longueur, notre Humerus que nous avons à décrire, est, au contraire, aplati sur son tiers inférieur et tordu sur son axe de dehors en dedans, de manière à former une énorme crête saillante, au-dessous de laquelle l'os subit un rétrécissement brusque : telles sont les particularités qui se remarquent sur l'Humerus qui nous occupe, et tels sont aussi les caractères propres de l'Humerus du Rhinocéros. Mais, indépendamment de ces caractères, notre Humerus en présente encore un autre que le docteur Scohy a fait connaître, c'est d'avoir, à l'état fossile, deux points où, soumis à une violence extérieure, cet os se fracture toujours invariablement; ces deux points sont : le commencement de son tiers inférieur, et la base de son condyle qui s'articule avec le Radius. Pour prouver la constance de ce caractère, le docteur Scohy cite trois Humerus de Rhinocéros déterrés à Lierre, en 1860, en même temps que le Mammouth du Musée Royal de Bruxelles : « ces trois Humerus ont été rompus — dit-il — précisément à la même place, c'est-à-dire vers leur tiers inférieur, et, dans tous les trois, une même moitié du condyle articulaire qu'ils portent, a été fracturée également »<sup>1</sup>. A ces trois Humerus nous avons à ajouter un quatrième, c'est celui qui nous occupe en ce moment et qui est fracturé absolument aux mêmes points que les trois Humerus du docteur Scohy. Cette facile fragilité s'explique, pour le condyle articulaire, par la spongiosité du tissu osseux, et, pour le tiers inférieur de l'Humerus, par le creux de l'os et la ténuité de ses parois, de sorte que la fracture doit nécessairement toujours avoir lieu aux endroits indiqués, et que, par conséquent, ce caractère paraît être constant et distinctif de l'Humerus du Rhinocéros.

Le dernier des débris de Rhinocéros trouvés à Kemseke et dont nous ayons encore à parler, est représenté sur notre Planche par la

---

<sup>1</sup>. *Bull. de l'Acad. Roy. de Belgique, 2<sup>me</sup> série, T. IX, p. 449.*

Figure trois : c'est le tiers inférieur d'un Radius dont l'extrémité articulaire s'adapte assez bien à l'extrémité articulaire correspondante de l'Humerus que nous venons de décrire; c'est cette adaptation jointe au volume du Radius, à sa conformation, à sa solidité et à son poids (1210 grammes), qui détermine sa qualification de Radius de Rhinocéros. Malgré cette adaptation, nous ne soutenons pas cependant que nos deux os (Humerus et Radius) proviennent d'un seul et même individu; nous sommes, au contraire, tenté d'affirmer qu'ils proviennent de deux individus différents, et voici pourquoi : quoique trouvés dans la même commune et au même lieu dit *Het Hol*, leur couleur différente prouve qu'ils ont séjourné, pour se fossilifier, dans des milieux différents, et la différence dans la texture de leur tissu fait croire que le Radius provient d'un Rhinocéros plus âgé. La face antérieure de notre Radius ne présente d'autres particularités que quelques parties rugueuses servant d'attaches ligamentaires ou musculaires; la face postérieure ne présente non plus rien de particulier à noter. Voilà tout ce que nous avons à dire des débris de Rhinocéros trouvés à Kemseke.

Maintenant que nous avons décrit le Rhinocéros à l'état vivant et à l'état fossile, décrivons aussi le lieu de sa résidence, ou, du moins, essayons de donner une idée de la physionomie du Pays de Waas à l'époque où ce colossal quadrupède y vivait, s'y reproduisait, y mourut, et y laissa sa tête que nous venons de retrouver dans l'Escaut à Tamise. La physionomie ou la topographie du Pays de Waas à l'époque du Rhinocéros, doit être évidemment la même que celle de l'époque du Mammouth, puisqu'il en était le contemporain et le compatriote et que ses débris sont ordinairement associés aux siens. Nous pouvons donc nous borner à reproduire ici la topographie Waasienne que nous avons insérée dans les *Annales* du Cercle T. XII, p. 103 et qui donne l'aspect du Pays de Waas après la retraite de la Mer tertiaire et la formation de l'assiette définitive du bassin de l'Escaut. Cette topographie la voici : « .... Pour être sorti de l'eau, le sol Waasien, uni alors comme il l'est de nos jours, n'était pas immédiatement habitable par les animaux terrestres. Comme tout fond de mer, il a conservé longtemps son humidité d'origine entretenue par les débordements journaliers des rivières dépourvues de digues, et par les pluies diluviennes très fréquentes au début de l'époque quaternaire. Entrecoupé par une infinité de criques et de rigoles, par des flaques d'eau, des marais, des hauts- et des bas-fonds, encombré de cailloutis, de débris de végétaux et d'animaux en décomposition et exhalant

des effluves pestilentiels, le sol du Pays de Waas, comme celui de tout le bassin de l'Escaut, a dû être, longtemps encore après son émergence, ce qu'était la terre entière après le déluge : bourbeux, insalubre, inaccessible et inhabitable. Mais, le pays destiné par la Providence à devenir un jour « le jardin de la Flandre », ne pouvait rester désert et la vie devait y naître de la mort même. Les vents, les marées et les alluvions y apportèrent à la longue toutes sortes de germes qui, fidèles au principe « *omne vivum ex vivo* », finirent par produire une végétation variée et luxuriante. La première verdure apparut d'abord le long de l'Escaut et de la Durme, sur toute la lisière qui recevait journallement les dépôts de limon en même temps que les marées, et qui, pour l'Escaut, s'étendait, très probablement, jusqu'à la limite intérieure de ses plus anciens polders<sup>1</sup> : c'était d'abord le gazon, le roseau et autres herbages composant les scorres. Plus vers l'intérieur, se montrèrent ensuite des broussailles, des arbrisseaux, et, sur les hauteurs sablonneuses, des sapins, des chênes, des frênes et des hêtres, dont nous avons retrouvé des restes avec les fruits qu'ils portaient, tels que glands, faïnes, noisettes etc. Tous les arbustes et tous les arbres de notre Flore préhistorique apparurent à leur heure, et s'y multiplièrent à tel point que, à la fin, la contrée Waasienne ne formait plus qu'une immense suite de forêts interrompues par des marais. Dès que la végétation y était suffisamment avancée pour nourrir, abriter et acclimater les animaux, ces forêts se peuplèrent peu-à-peu de quadrupèdes herbivores que le besoin d'alimentation ou la densité de leur nombre pousse toujours à la recherche d'habitats nouveaux. Ce premier résultat de la vie de végétation se confirme par les Commentaires de César. En effet : au récit du général Romain reproduisant le rapport qu'il avait reçu des Rhêmes leurs voisins et alliés, les Ménapiens formaient une des nombreuses peuplades de la Gaule Belgique dont la plupart — dit-il — étaient originaires des Germains d'au delà du Rhin<sup>2</sup>. D'après l'opinion la plus accréditée, le pays des Belges de la Ménapie<sup>3</sup>, sans préjudice pour leurs autres résidences<sup>4</sup>, s'étendait de l'Océan à l'Escaut : il com-

---

1. Cette limite intérieure des plus anciens polders de l'Escaut, a été décrite dans notre travail intitulé *Le Pays de Waas préhistorique*, p. 55.

2. ... plerosque Belgas esse ortos a Germanis, Rhenumque antiquitus transductos... (*Comm. Cæs. lib. II, cap. V*).

3. Pagus Menapiscus ou Mempiscus.

4. Les Belges de la Ménapie occupaient également les deux rives du Rhin où ils

prenait par conséquent le territoire de notre Pays de Waas qui a toujours occupé la rive gauche de l'Escaut et qui devait être alors, aussi bien que le reste de la Ménapie, couvert de marais et de forêts telle que César la trouva à son arrivée dans les Gaules 57 ans avant l'Ère chrétienne<sup>1</sup>. De tout cela il résulte 1° que le plus ancien état du Pays de Waas que l'histoire fasse connaître, est l'état signalé par César, c'est-à-dire une suite non interrompue de forêts et de marais, et 2° que tel a dû être aussi son état à l'époque quaternaire que nous avons ici en vue, puisque nos terrains de cette époque renferment des débris fossiles qui proviennent de quadrupèdes herbivores silvicoles, comme ceux de l'époque de César... »

« Sans vouloir isoler complètement la condition climatérique de la contrée Waasienne de celle du reste de la Belgique, nous sommes cependant tenté de croire que le climat Waasien de la première partie de l'époque quaternaire, n'était pas absolument celui de la dernière partie : nous présumons, au contraire, qu'au début de cette époque, il régnait au Pays de Waas un climat beaucoup plus froid et humide dû, non-seulement aux causes générales de la fonte des glaciers et des pluies diluviennes, mais encore à des causes locales, telles que : la situation plus septentrionale de ce Pays, son bas niveau, sa proximité de l'Escaut et de la mer, l'état humide et marécageux de son sol, et la multitude de ses criques et de ses flaques d'eau. Nous présumons, en outre, qu'après cette première partie, qui comprend toute la période glaciaire, le climat y sera devenu insensiblement plus doux et plus sec, grâce à l'assèchement du sol, à l'amointrissement de ses cours d'eau, mais, principalement, à l'apparition de la végétation forestière qui, tout en purifiant l'air, y aura adouci la température et l'âpreté des vents du nord. C'est ce changement de climat qui explique le changement corrélatif survenu dans notre Faune quaternaire, dont quelques espèces, comme le Rhinocéros et le Mammouth, n'ayant pu résister à la rigueur du froid-humide, se sont éteintes; dont d'autres, comme l'Elan, conformées pour les contrées froides, ont fui notre climat devenu tempéré, pour émigrer plus au nord; et dont d'autres

---

avaient des terres, des édifices et des bourgades... « quas regiones Menapii incolbant et ad utramque ripam fluminis (Rheni) agros, ædificia, vicosque habebant ». (*Comm. Cæs. lib. IV, cap. IV*).

1. ... « continentisque silvas ac paludes habebant »... (*Comm. Cæs. lib. III, cap. XXVIII*)  
... « Erant Menapii propinqui Eburonum finibus, perpetuis paludibus silvisque muniti »... (*Ibidem, lib. VI, cap. V*).

encore, comme nos espèces actuelles ont pu se maintenir au Pays de Waas, dont le climat, devenu radouci, a dû être à peu près celui de nos jours. Mais, ce n'est pas seulement le changement de climat qui explique l'amointrissement de notre Faune quaternaire; l'arrivée dans la Ménapie de l'homme préhistorique a dû en être une cause tout aussi puissante : né chasseur, ne vivant que de la chasse et à demi sauvage lui-même, l'homme préhistorique a harcelé les hôtes paisibles de nos bois, et, après en avoir détruit un grand nombre, a mis les autres en fuite, et s'est rendu maître ensuite de leur domaine. Si l'on juge du temps d'arrivée des différentes espèces animales par leur conformation au point de vue du climat et par la nature et le niveau du gisement où leurs débris se retrouvent, il est présumable que le Mammouth le Rhinocéros et l'Elan auront été contemporains et trois des premiers hôtes du Pays de Waas, puisque, armés contre le froid-humide régnant alors, ils ont laissé leurs restes dans le sable du fond de l'Escaut et de la Durme ou des flancs de leurs anciens lits ».... Tel est notre premier essai de topographie Waasienne à l'époque du Mammouth et de son contemporain le Rhinocéros<sup>1</sup>.

Un autre contemporain du Mammouth au Pays de Waas était l'Elan (*Cervus Alces*), qui a déjà fourni deux parties de corne, l'une trouvée et recueillie, en 1887, au bord de la Durme à Lokeren et offerte à notre Cercle archéologique par son Vice-Président M<sup>r</sup> Edmond De Geest, et l'autre retirée de l'Escaut à Tamise, signalées toutes deux, en 1889, dans les *Annales* du Cercle, T. XII, 1<sup>re</sup> livr. pp. . Nous attendons la découverte de quelques autres parties du squelette pour reprendre nos études de l'Elan et en présenter un travail d'ensemble.

Nous saisissons l'occasion de notre publication sur le Rhinocéros, pour annoncer la découverte d'une défense de Mammouth, faite le 9 Juin 1897 dans l'Escaut à Thielrode, non loin de l'endroit d'où on retira du même fleuve, mais sur la circonscription communale de Tamise et en 1888, une Omoplate de Mammouth<sup>2</sup>. Par son séjour

---

1. Nous clôturons ici notre présent travail en nous acquittant du devoir bien agréable de remercier le docteur Henri De Ryck de Tamise pour son intervention bienveillante qui nous a permis d'acquérir pour le Musée de notre Cercle cette tête de Rhinocéros, et d'en faire la présente Notice au service de la science.

2. L'endroit de l'Escaut à Thielrode où, le 9 Juin 1897, a été trouvée la défense de Mammouth, est à une distance d'un peu plus de 2000 mètres à gauche de la limite qui sépare Thielrode de Tamise et y coupe l'Escaut en travers.

séculaire dans les eaux courantes et dissolvantes de l'Escaut et probablement encore par quelques autres causes accidentelles, cette défense de Mammoth a subi plusieurs avaries : ses deux extrémités, libre et fixe, manquent, et sa surface, rongée partout, est profondément entamée en quelques endroits, au point que des parties intérieures ont pu se détacher de la dent, tomber et se perdre, et que, pour prévenir la continuation de ses dégâts, il a fallu y verser une solution de colle forte. Telle qu'elle se présente, privée de ses deux extrémités, cette défense n'est point roulée en spirale, et mesure, dans sa grande courbure à l'état de développement 1<sup>m</sup>78, dans sa petite courbure 1<sup>m</sup>46, et, dans le contour développé de son épaisseur prise vers le milieu de la dent, 0<sup>m</sup>48. Cette défense de Mammoth retirée de l'Escaut, le 9 Juin 1897, non loin de l'Omoplate de Mammoth retirée du même fleuve en 1888, fait présumer qu'un squelette git là tout entier. Que les pêcheurs se tiennent en éveil !

Après cette découverte d'une défense de Mammoth, nous avons encore à signaler celle, non moins importante, d'un Polypier fossile de grande dimension, découvert, le 15 Septembre 1897, à Steendorp, section C, wijk Vuurkauter, N° 169 du Cadastre, à la briqueterie N° 18 appartenant à dame veuve Pierre Van Mieghem, à 375 mètres de la rive gauche de l'Escaut, à 12 mètres de la surface du sol, et dans la vingt-cinquième bêche du talus de l'argile Rupelénne ou terre-à-briques. Dépouillé de l'argile d'où il sortait et qui l'encroûtait, ce Polypier mesure un mètre trente-deux centimètres de circonférence, et pèse 24 kilos et 20 grammes : si nous sommes bien renseigné, celui-ci est le plus grand de son espèce, découvert jusqu'à présent dans l'argile Rupelénne du Pays de Waas et peut-être bien de la Belgique. Sa forme est irrégulièrement sphérique; indépendamment d'un nombre très considérable de petits mamelons, sa surface porte de 20 à 25 bosselures arrondies, mamelonnées à leur tour, de dimensions différentes, et alternant avec des concavités circulaires qui semblent être les traces d'insertion d'anciennes bosselures détachées par gemmiparisme de notre Polypier qui serait donc un Polypier-mère ou un Polypier-souche. Le corps de ce Polypier n'est qu'une agglomération d'une infinité de petites cellules formées par des cloisons

---

1. Nos études complètes sur le Mammoth au Pays de Waas, mentionnées au commencement de la présente Notice, se trouvent aux *Annales* de notre Cercle archéologique.



extrêmement frêles, contiguës, superposées et juxtaposées les unes aux autres, comme les cellules des rayons des abeilles<sup>1</sup>.

Le premier Polypier de ce genre, trouvé, en 1886, dans l'Argile Rupelëenne du Pays de Waas, a été annoncé par nous sous le nom de Polypier de Foraminifère (nom que lui donnait alors le père Van Beneden) le 11 Août 1892 dans la séance de la 1<sup>re</sup> section du Congrès archéologique et historique d'Anvers. Ce Polypier avait été découvert dans la même commune de Steendorp et à une distance seulement de 7 à 8 mètres du Polypier-mère ou Polypier-souche de 1897. Nous nous proposons de publier, plus tard, une étude complète des Polypiers fossiles du Pays de Waas.

DOCTEUR J. VAN RAEMDONCK.

---

1. C'est grâce à l'intervention bienveillante de M. Mattens, échevin de l'Instruction à Rupelmonde, que notre Cercle archéologique a pu faire l'acquisition de cette importante pièce : qu'il en reçoive ici l'expression de nos remerciements et de notre vive reconnaissance.

## EXPLICATION DE LA PLANCHE.

### FIGURE PREMIÈRE.

(CÔTÉ EXTERNE).

1. Traces d'insertion de deux cornes.
2. Débris restés en place de la cloison nasale. Même explication pour N° 2 de la Figure seconde.
3. Fosse occipito-orbitaire.
4. Orbité dont le bord antérieur est garni d'une apophyse recourbée pour abriter l'œil.
5. Ouverture du canal sous-orbitaire (ici pré-orbitaire).
6. Arcade zygomatique. Même explication pour N° 6 de la Figure seconde.
7. Conduit auditif externe. Même explication pour N° 7 de la Figure seconde.
8. Cavité glénoïde.
- 8'. Apophyse mastoïde (ou post-glénoïdale). Même explication pour N° 8' de la Figure seconde.
9. Rocher (ou apophyse para-occipitale). Même explication pour N° 9 de la Figure seconde.
10. Condyle occipital. Même explication pour N° 10 de la Figure seconde.

### FIGURE SECONDE.

(CÔTÉ INTERNE).

2. Voir N° 2 de la Figure première.
6. Voir N° 6 » »
7. Voir N° 7 » »
- 8'. Voir N° 8' » »
9. Voir N° 9 » »
10. Voir N° 10 » »
11. Fosse nasale droite.
12. Ouvertures accidentelles montrant l'intérieur des sinus nasaux, et ouvertures naturelles conduisant à la narine postérieure.
13. Entrée du nerf dentaire dans l'intérieur du Maxillaire supérieur.
14. Narine postérieure à bords brisés.
15. Intérieur du Maxillaire supérieur montrant l'insertion des dents molaires et prémolaires.
16. Sinus pariétal et sinus occipital.
17. Lobe droit du cerveau.

### FIGURE TROISIÈME.

(RADIUS).

1. Moitié supérieure du Radius montrant par des rugosités les insertions de divers muscles du membre antérieur.
2. Tête supérieure du Radius.

### FIGURE QUATRIÈME.

(HUMERUS).

1. Moitié inférieure de l'Humerus présentant une articulation à deux condyles séparés par une coulisse.
2. Condyle radial brisé.
3. Excavation pour insertion musculaire.
4. Torsion de l'os sur son axe.

Nous ne pouvons nous séparer de la Planche de notre Notice, sans adresser à M. Armand Behaegel de Saint-Nicolas, nos remerciements tout particuliers pour la belle et généreuse exécution qu'il a bien voulu faire de la photographie de la tête et des os de Rhinocéros reproduits ensuite par la phototypie. Depuis longtemps M. Behaegel a mis son beau talent de photographe-amateur au service de notre Cercle archéologique : nous nous faisons un devoir de signaler son généreux exemple.

J. V. R.

Moitié droite de la tête d'un Rhinocéros tichorinus fossile, retirée de l'Escaut à Tamise le 27 Juillet 1896 : la première Figure en représente le côté extérieur et la seconde Figure le côté intérieur.

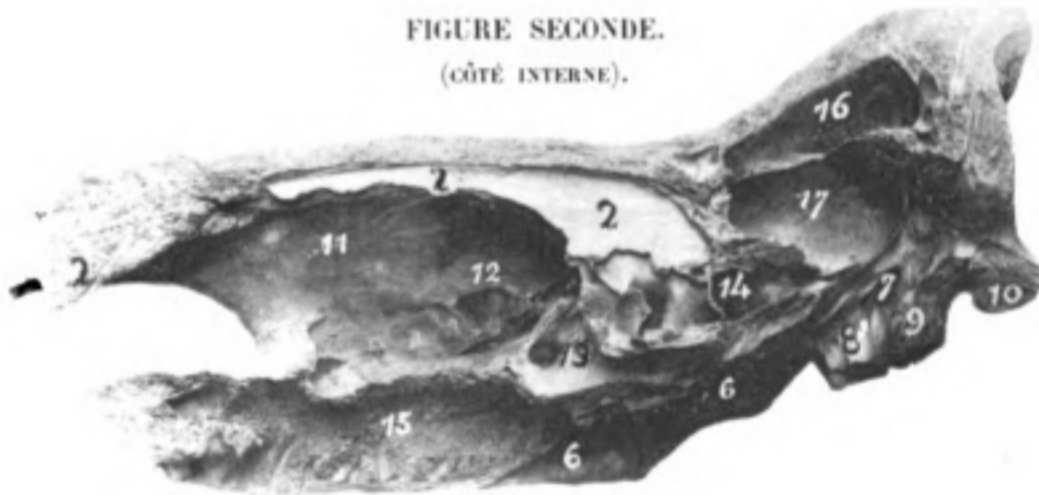
FIGURE PREMIÈRE.

(CÔTÉ EXTERNE).



FIGURE SECONDE.

(CÔTÉ INTERNE).



Moitié supérieure du Radius et moitié inférieure de l'Humerus d'un Rhinocéros tichorinus fossile, exhumées à Kemseke en 1888.

FIGURE TROISIÈME.

(RADIUS).



FIGURE QUATRIÈME.

(HUMERUS).

